

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 04 JUIN 2026****Objet : Création des commissions et désignation des présidents de commission****N° : 020/2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre juin à dix heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt-huit mai 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Président.

Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix

Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22 représentant 22 voix

DELEGUES DES EPCI :**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE:****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

O. ARTUPHEL – O. BARTHELEMY – G. BRINGANT – J-M. CONSTANS – R. DEBRAY
J-C. FELIX – V. GARELLO – M. GENOVA – S. MARTIN – C. PAILLARD – F. PERO – C.
RINAUDO – P. ROUX – J. TESSON – P. TONARELLI – P. VALLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

N. BREMOND – S. CARLES – H. PHILIBERT – Y. SOUQUE – C. VENTURINO-
GABELLE – S. GOUDAL-ORIONE

TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J-M. GUISIANO – C. PORZIO – A. RAVANELLO – N. RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

F. PANIZZI

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice TONARELLI

Les statuts du syndicat mixte prévoient que le comité syndical décide de la création de commissions fonctionnelles et thématiques jugées nécessaires à la mise en œuvre et à la cohérence des missions menées par le Syndicat.

Le comité désigne par délibération le président de chaque commission fonctionnelle ou thématique parmi les délégués du bureau.

Ces commissions ont un rôle consultatif, de réflexion et de proposition.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Provence Verte Verdon approuvés par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2018, et notamment son article 12,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **MET EN PLACE** les 3 commissions thématiques suivantes :

- SCOT et aménagement du territoire
- Transition écologique/Climat Air Energie
- Pays d'Art et d'Histoire

- **DESIGNE** :

- Monsieur Romain DEBRAY, Président de la Commission Transition écologique/Climat Air Energie
- Madame Catherine VENTURINO-GABELLE, Présidente de la Commission Pays d'Art et d'Histoire

- **DIT** que la présidence pour la Commission SCOT et aménagement du territoire sera désignée lors de la séance du prochain Comité.

- **PRECISE** que peuvent participer à ces commissions :

- Les délégués titulaires et suppléants du syndicat mixte
- Les conseillers communautaires
- Les conseillers municipaux des communes de Provence Verte Verdon
- Ponctuellement, et après validation du président de commission, des membres associés invités en fonction des projets traités (personnes qualifiées...)

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Secrétaire de séance

Patrice TONARELLI

Le Président du Syndicat Mixte



Jean-Michel CONSTANS